

ABONNEMENT.

Saumur :  
En an. . . . . 30 fr.  
Six mois . . . . . 16  
Trois mois . . . . . 8  
Poste :  
En an. . . . . 35 fr.  
Six mois . . . . . 18  
Trois mois . . . . . 10

On s'abonne :

A SAUMUR,  
Au bureau du Journal  
ou en envoyant un mandat  
sur la poste,  
et chez tous les Libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

# L'ÉCHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne. . . . . 20 c.  
Réclames, — . . . . . 30  
Faits divers, — . . . . . 75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication  
des insertions reçues et même payées,  
sauf restitution dans ce dernier cas ;  
Et du droit de modifier la rédaction  
des annonces.

Les articles communiqués  
doivent être remis au bureau  
du journal la veille de la repro-  
duction, avant midi.  
Les manuscrits déposés ne  
sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,  
A l'AGENCE HAVAS  
8, place de la Bourse,

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis con-  
traire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en tim-  
bres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR

5 Février 1883.

Pendant les jours gras, la politique va chômer. La Chambre s'est ajournée à jeudi ; le Sénat ne nommera qu'aujourd'hui la commission chargée d'examiner le projet de la loi de proscription adopté par la Cham-  
bre.

Demain, il n'y aura donc pour la presse rien à brouter en politique.

SÉNAT.

Séance du 3 février. — Après le vote de plu-  
sieurs projets de loi d'intérêt local, le mi-  
nistre de la justice, M. Devès, dépose sur  
le bureau du Sénat le projet de loi voté  
jeudi par la Chambre des députés, et con-  
cernant la situation des princes qui appar-  
tiennent aux familles ayant régné sur la  
France.

Le Sénat prend en considération une pro-  
position de M. Bérenger, sur l'allocation  
d'une indemnité de séjour aux membres du  
jury, tant en matière criminelle qu'en ma-  
tière d'expropriation.

Rien ne figurant plus à l'ordre du jour,  
un court incident s'engage sur la fixation de  
la date de la prochaine séance.

La gauche veut la renvoyer à jeudi ; la  
droite et le centre se montrent partisans de  
la fixation à lundi. Une première épreuve à  
mains levées étant déclarée douteuse, une  
seconde épreuve a lieu par assis et levé :  
raison est donnée à la droite qui fait fixer la  
prochaine séance à lundi. Pareille manœu-  
vre se produit pour la détermination de  
l'ordre du jour. Se réunira-t-on dans les  
bureaux lundi pour la nomination de la  
commission relative à la loi des prétendants,  
ou bien cette réunion n'aurait-elle lieu que  
jeudi ? La droite, réunie au centre, fait en-  
core prévaloir la date du lundi.

En conséquence, le Sénat se réunira au-

jourd'hui lundi à deux heures dans ses  
bureaux et à quatre heures en séance pu-  
blique.

On a remarqué qu'aucune voix n'avait  
réclamé l'urgence.

Dans les couloirs. — On considère généra-  
lement les quelques incidents de la séance  
du Sénat comme impliquant l'existence  
d'une opposition sérieuse à la loi dite des  
Prétendants.

A l'heure actuelle, il est certain qu'aucune  
majorité n'existe au Sénat pour le vote de  
l'article 4<sup>er</sup> (inélégibilité des princes et priva-  
tion de leurs grades ou fonctions). On col-  
porte déjà plusieurs amendements à ce su-  
jet ; l'un d'eux tendrait à ne permettre  
l'emploi des mesures de rigueur qu'en cas  
de crime ou délit commis et nettement dé-  
terminé.

La droite s'est réunie dans un des bu-  
reaux du Luxembourg après la séance. Elle  
paraît décidée à combattre à la tribune le  
projet de loi : l'orateur désigné serait M. le  
duc d'Audifret-Pasquier.

Chronique générale.

LE CAS DU GÉNÉRAL THIBAUDIN.

La Justice, pour justifier la conduite du  
général Thibaudin pendant la guerre, avait  
dit que le général, fait prisonnier, était par-  
venu à s'évader et à rentrer en France ; que,  
par conséquent, il était complètement libre.

Alors pourquoi a-t-il pris le nom de sa  
mère ?

Maintenant, les journaux officieux alle-  
mands s'emparent de l'affaire et publient  
une note qui leur est envoyée par la *Franzö-  
sische Correspondenz*, organe de l'ambassade  
d'Allemagne, et qui est ainsi conçue :

« La rectification de la Justice ne saurait  
nullement justifier le général Thibaudin.  
Son cas est le suivant : « Le colonel Thi-  
baudin, fait prisonnier à Metz, a été en-  
voyé à Mayence. Il avait obtenu la liberté

de circuler librement dans la ville, après  
avoir donné sa parole d'honneur de ne pas se  
sauver (ces mots sont en caractères espa-  
cés dans la note). Le colonel Thibaudin  
s'est sauvé, il est par conséquent parjure. »

Nous trouvons dur d'être exposé, pour la  
satisfaction de quelques ignobles proscrip-  
teurs, à l'humiliation de lire des notes  
comme celle qui précède.

La conclusion de tout ceci, c'est qu'une  
enquête est nécessaire.

Nous demandons une lumière complète.

Tant pis pour ceux qui ont imprudem-  
ment amené cette fatalité, en faisant de M.  
Thibaudin le chef de l'armée française et  
son représentant officiel vis-à-vis de l'é-  
tranger.

Voilà ce que c'est que de mêler l'armée à  
la politique.

Il fallait un général assez brave pour dé-  
pouiller les princes d'Orléans, ses camara-  
des, et on a soulevé un scandale en cher-  
chant une complicité pour un mauvais  
coup.

Nous nous sentons profondément humiliés,  
dit l'*Action*, en voyant de quel prix la  
République fait payer à la France et à l'ar-  
mée le plaisir qu'elle éprouve à trouver un  
ministre de la guerre capable de jouer le rôle  
auquel s'est prêt M. Thibaudin.

Le *Gazette* maintient tout ce qu'il a dit de  
l'histoire du général Thibaudin-Comagny  
pendant la guerre de 1870, tout en recon-  
naissant que M. Thibaudin est un officier de  
mérite et un brave soldat, ce qui n'est pas  
contestable. Nous pouvons ajouter que l'an-  
cien colonel du 32<sup>e</sup> est un homme sérieux,  
d'un abord froid et réservé, d'allures très-  
correctes ; il passe pour être fort instruit  
et pour se plaire aux travaux de l'esprit.  
Mais on dit aussi qu'il est ambitieux, et  
quelque peu envieux des supériorités. Son  
arrivée au ministère de la guerre, dans les  
circonstances politiques que l'on connaît, ne  
peut pas relever son caractère.

Quand il était à Angers, à la tête du 32<sup>e</sup>  
de ligne, il eut la douleur de perdre sa mère,

devant une grille à hauteur d'appui qui entourait  
un carré long de terre sablée. Au centre de ce carré  
s'élevait un vaste mausolée portant un écusson.  
Au-dessous des armoiries, on pouvait lire des noms  
fameux autrefois. Ce mausolée attestait, une  
grande et noble famille s'était liée par le cœur à  
l'humble population du village et voulait lui  
demeurer unie jusque dans la mort. Devant ce  
mausolée, occupant une place à part comme si de  
chères tendresses tenaient à veiller spécialement  
sur elle, s'allongait une tombe en marbre blanc. De  
belles fleurs s'ouvraient près d'elle et de fraîches  
couronnes s'enlaçaient à sa croix sculptée.

La jeune femme prit une clé dans son aumônière  
et ouvrit la balustrade. Alors, pâle et recueillie,  
elle s'approcha de la tombe en marbre. Sur la  
plaque funèbre qui recouvrait cette tombe en  
lisait :

ICI REPOSE

LE COLONEL ÉMILIEN-MARIE  
COMTE DE ROBERT,  
MARQUIS DE VAL-CHAUMONT  
NÉ A SAN-DIEGO (BRÉSIL), LE 18 MAI 1799  
MIS CRUELLEMENT À MORT PAR LES KABYLES DE BENI-OUCHED  
LE 23 OCTOBRE 1837.

In te speravi, Domine Jesu, non confundar.

La jeune femme s'agenouilla et pencha son front  
jusque sur la pierre tombale. L'enfant voulait  
s'agenouiller aussi, mais un geste de sa mère  
l'arrêta. Il avait plu dans la journée : le sable était

encore humide. La femme tira l'enfant dans ses  
bras et se remit à prier et à baiser la tombe sur  
laquelle des larmes coulaient lentement de ses  
yeux. L'enfant qui avait grandi à l'ombre de la  
douleur maternelle se tenait immobile, tout  
pénétré aussi. Cependant, peu à peu, ses regards  
se portèrent autour de lui. Tout à coup, il saisit le  
bras de la jeune femme et dit :

— Oh ! maman ! quel malheur ! ma belle rose  
est toute brisée !

A cette exclamation désolée, la veuve tourna la  
tête vers le rosier que l'enfant avait planté lui-  
même et cultivé avec amour. La première rose qui  
récompensât les soins de cette naïve piété filiale  
s'était ouverte la veille : elle devait être encore  
dans tout l'éclat de sa fraîche beauté. Cependant,  
elle gisait à terre, écrasée, flétrie, et deux des  
fleurs qui l'avoisinaient avaient le même sort. La  
jeune femme étonnée s'aperçut alors que des pas  
étaient marqués sur le sol ménagé contre la balu-  
strade. On les voyait aussi, mais plus légèrement, sur  
le sable.

Un visiteur avait évidemment cherché à pénétrer  
dans l'enceinte et, ne pouvant ouvrir la serrure,  
avait franchi la grille. Quelques fleurs avaient  
souffert de son passage.

Le premier sentiment de la jeune femme fut une  
surprise mêlée d'un vif mécontentement. Et si, au  
lieu d'être provoqué par une simple curiosité, cet

M<sup>me</sup> Thibaudin, décédée à Château-Chinon.  
On n'a pas oublié qu'à cette occasion, dit  
l'*Union de l'Ouest*, le colonel Thibaudin fit  
célébrer, à l'église paroissiale des casernes,  
un service solennel, auquel fut invitée la  
garnison qui s'y rendit en foule, officiers et  
soldats de toutes armes.

Le Parlement est profondément attristé du  
vote de jeudi, et envisage l'avenir avec  
effroi :

« Ceux-là sont des timides et des aveugles  
qui n'ont pas encore aperçu ce que l'on ga-  
gne à céder à l'extrême gauche, et le rôle de  
dupe que l'on joue à essayer de marchander  
avec elle. Il semblerait pourtant que leurs  
yeux eussent dû s'ouvrir depuis quatre ans.  
Les nôtres, du moins, sont grands ouverts.  
Nous savons fort bien à quels bas-fonds on  
entend mener, nous savons en quelles mains  
on veut faire tomber, nous savons à quelle  
odieuse tyrannie démagogique on prétend  
soumettre cette République qui nous est  
chère, et que nous cherchons à garder res-  
pectable, intelligente, calme au dedans, ho-  
norée et influente au dehors. Nous savons  
tout cela ; mais nous n'en mettrons que plus  
d'énergie à lutter pour défendre notre idéal,  
et ni les violences, ni les injures, ni les votes  
déplorables comme celui de jeudi ne réussis-  
ront à nous décourager. »

Avant six mois, le journal centre gauche  
avouera lui-même que son idéal ne méritait  
pas d'être défendu.

QUE VONT FAIRE LES PRINCES ?

Le *Figaro* répond :

« D'abord attendre le vote du Sénat, et,  
s'il confirmait celui de la Chambre, nous  
croyons savoir qu'ils n'attendraient pas le  
bon plaisir d'un Fallières et qu'ils ne pour-  
raient accepter la situation déshonorante  
qu'on veut leur imposer.

— « Il n'est pas admissible, a dit une  
des princesses d'Orléans, qu'à chaque  
coup de sonnette, nous nous demandions

acte avait eu pour principe la malveillance, la  
convulsion ?... La veuve examina la chère tombe.  
Tout y était demeuré respecté. Seulement, au-  
dessous des lettres d'or de l'inscription, un doigt  
noirci dans la terre détrempeée avait écrit :

« La dette des Robert est payée. »

A cette vue, la jeune femme tressaillit. Elle  
ramena autour de son visage son voile de veuve qui  
s'était dérangé en effleurant le tombeau et, rappé-  
lant son fils :

— Il nous faut rentrer, Antonin, dit-elle.

— Ma rose ! gémit encore l'enfant en prenant la  
main de sa mère.

Elle ne répondit pas, et, sortant de l'enceinte  
grillée, elle se dirigea vers l'allée de sapins. Elle  
n'avait pas eu le temps de s'y engager qu'un do-  
mestique parut et courut à elle.

— Je me suis permis de chercher madame la  
marquise, dit-il, car nous sommes fort embarrassés.  
Un homme inconnu vient d'arriver au château,  
un homme tout blanc de poussière, tout couvert de  
boue et qui a l'air d'avoir fait un long chemin. Il  
est entré s'asseoir dans l'office comme s'il était  
chez lui et il n'a pas même dit son nom... J'ai  
pensé que madame devait être prévenue.

— Portez Antonin, dit la jeune veuve pour toute  
réponse, il ne pourrait pas marcher aussi vite que  
nous.

Le domestique prit l'enfant dans ses bras et

## LA DETTE DES ROBERT

PAR M<sup>lle</sup> MARTHE LACHÈSE.

### Deuxième Partie.

X

Cœurs fidèles

Cinq ans après, par une tiède soirée d'été, une  
femme sortit d'un parc dont les ombrages s'éle-  
vaient majestueusement au sein de la campagne  
vendômoise. Cette femme était vêtue de deuil et  
tenait par la main un jeune enfant. Elle franchit la  
grille armoriée qui fermait l'entrée du domaine,  
puis elle prit un sentier contournant les champs  
au delà desquels on voyait se dresser le clocher  
d'un village. Mais, au lieu de se rendre jusqu'aux  
demeures des laboureurs, elle s'enfonça dans une  
allée d'arbres verts précédant d'une centaine de  
pas les premières habitations. Au bout de cette  
allée s'ouvrait un espace semé de croix et de  
plaques funéraires. Là, dormaient, en attendant le  
réveil éternel, d'humbles et fortes générations  
demandant un asile à cette terre que, tant de fois,  
leur travail avait fécondée.

La jeune femme traversa le cimetière et s'arrêta

» si c'est un gendarme qui vient nous signifier un ordre de départ. »

#### LE COMLOT DE MONTPELLIER.

Les journaux républicains font grand bruit autour d'un incident à Montpellier et qui signale les débuts de M. Thibaudin.

Jeudi, après midi, avait lieu, au Casino de Montpellier, une représentation organisée par le Cercle catholique de la Loge, pour l'exhibition d'une troupe de vélocipédistes.

Parmi les personnes présentes se trouvaient plusieurs notabilités du parti légitimiste et un grand nombre de gens du monde appartenant à toutes les opinions.

Pour rehausser l'éclat de la fête, et comme cela se pratique couramment dans toutes les villes de province, on demanda au général Brincourt l'autorisation de mettre des places gratuites à la disposition des régiments.

Cette permission fut accordée, et les places occupées. Le détail de service d'ordre fut réglé comme d'habitude, par l'autorité militaire, et tout se passa le mieux du monde.

Mais le *Petit Méridional* veillait ! Il dénonça aux vaillants députés de l'Hérault ce monstrueux attentat. Ceux-ci ont fait une démarche auprès du ministre, déclarant qu'ils étaient décidés à porter l'incident à la tribune.

Naturellement, le nouveau serviteur de la Chambre s'est empressé de courber le dos, et a prescrit une enquête.

Quel est donc ce mystère et d'où vient tant d'émoi ? Pourquoi la représentation donnée à Montpellier et l'invitation faite aux militaires de la garnison, avec l'approbation du général Brincourt et du colonel Castex, évoque-t-elle aux yeux des républicains le spectre des complots royalistes et d'un embauchage qui fait trembler si fort dans les hautes et dans les basses régions ?

Le lieu n'avait rien de séditieux : c'était le Casino, l'unique café-concert de la ville.

La représentation n'offensait ni les lois ni les mœurs ; car son principal attrait consistait en l'exhibition d'une troupe de vélocipédistes.

L'armée n'y a pas été outragée dans son honneur, puisque (le *Voltaire* le constate avec aigreur) « nos braves soldats ont été l'objet de toutes sortes d'attentions et de prévenances ».

Enfin quel est le crime ?

C'est que la fête n'avait point été organisée par les républicains ; c'est que, mêlée aux officiers, on a pu voir toute la bonne société de la contrée, et que là comme partout la bonne société compte beaucoup de royalistes.

Les soldats désormais s'amuseront aux sons de la *Marseillaise* ou bien ils se passeront des plus innocentes distractions ; telle est la consigne ; pour nos fils, nos frères et nos amis qui portent les armes au service du pays, le plaisir sera républicain ou il ne sera pas.

#### LA PRESSE ANGLAISE.

Le *Daily News* ne se gêne pas pour bafouer les républicains et leurs lois de proscription. Faisant allusion au bruit, répandu en Angleterre, que le marquis de Lorne, gendre de la reine d'Angleterre et gouverneur général du Canada, aurait trouvé agréable qu'il aurait déclaré que le jour où il quitterait ses fonctions il viendrait y fixer son domicile, le *Daily News* fait à ce sujet quelques observations ironiques à l'adresse de nos républicains :

« Nous ne voudrions pas faire naître des alarmes ou des soupçons inutiles ; mais nous croyons de notre devoir d'appeler l'attention des Américains jaloux de leurs libertés, sur ce qui se passe dans une République sœur. Qu'ils n'aillent pas se fier à des princes ou à des maris de princesses. La conspiration royaliste qui trouble la France peut avoir des ramifications plus étendues qu'on ne le suppose. Nous n'hésitons pas à déclarer que le marquis de Lorne à Washington serait aussi dangereux pour la République américaine que le comte de Paris l'est pour la République française. Nous aimons à croire que, s'il s'établit en Amérique, on ne lui permettra d'acquiescer, même après naturalisation, aucun droit civique et politique, ni d'occuper aucune fonction militaire. Mais ces précautions seront-elles bien suffisantes ? »

Le *Times* aussi le prend sur le ton ironique, et démontre que les républicains font très-bien les affaires de ceux qu'ils veulent proscrire.

« .... La popularité que les Princes avaient vainement cherchée pendant près de douze ans, leur vient maintenant sans qu'ils fassent aucun effort pour cela. On les montre comme des personnes qui se tiennent prêtes à l'arrière-plan, comme une réserve vers laquelle ceux qui seront las des fautes de la République pourront se tourner un jour.

« Peut-on concevoir rien de plus naïf, rien de plus contraire aux plus simples éléments du bon sens ? Et ce n'est pas le seul tort qu'une pareille ligne de conduite puisse faire à la République : elle détourne les esprits des hommes politiques des questions réelles, de ces réformes urgentes qui attendent qu'on s'occupe d'elles et que le pays réclame sérieusement, et elle les pousse une fois de plus sur le terrain stérile de ce qu'on a appelé la politique théâtrale, où tout ce qu'on peut faire est d'entretenir la vanité, d'exciter les passions de parti et de rendre impossible l'unité républicaine. »

#### A VICTOR HUGO.

Nous lisons dans le *Moniteur universel* :

« On va commettre une grande injustice qui déshonorerait la République, en attendant qu'elle la tue ; car les gouvernements

meurent des iniquités qui s'accomplissent en leur nom. Maître ! ne direz-vous rien ? Vous avez écrit un jour :

Oh ! n'exilons personne. Oh ! l'exil est impie.

» On veut exiler des soldats « qui ont servi la France et ne se sont pas servis d'elle » ; des citoyens, respectueux de la volonté nationale et de la loi ; des femmes dignes de tous les respects. Maître ! les politiciens sont sans pitié : on veut exiler des enfants.

» Dans leur loyauté, les Princes ont eu confiance en la République. Ils ont mis sous sa main tous les êtres qui leur sont chers. Ils ont relevé leurs maisons, ils les ont embellies ; puis, comme ils n'avaient rien à cacher, ils ont laissé leurs portes ouvertes. Bien plus, ils ont confié à la France les restes de ceux qu'ils ont aimés. Ils ont ramené le chef de la famille ; ils ont ramené la mère sainte et vénérée, devant qui, sur la terre étrangère, tous les fronts se découvraient ; ils ont ramené la duchesse d'Orléans que vous avez vu passer dans ses habits de veuve ; d'autres encore : les épouses qu'ils pleurent, les fils qu'ils ont perdus. Ceux-là aussi vont-ils reprendre le chemin de l'exil ?

» Vous savez avec quel respect, dans cette maison du *Moniteur*, on salue votre nom, on admire votre génie, on aime votre gloire. Laissez-nous vous le dire avec franchise, vous ne devez pas, vous ne pouvez pas vous taire.

» Ceux qu'on prétend proscrire, vous les avez connus quand ils étaient puissants. Vous avez vu dans tout son éclat cette magnifique grappe de fleurs humaines. Vous avez vu tous ces fronts chastes et tous ces fronts vaillants rangés autour de celui que vous avez appelé, dans votre langue superbe : *Un roi de plein jour*.

» Vous avez frappé à la porte de leur palais quand vous aviez une requête à présenter au nom de l'humanité, une vie à défendre contre les juges, une tête à disputer au bourreau. Jamais leur porte n'est restée fermée, ni leur cœur insensible. Vous savez ce que cette famille royale a fait pour deux républicains : l'un s'appelait Cavaignac : c'était un soldat droit et loyal ; elle a placé les étoiles d'or sur ses épaulettes. L'autre s'appelait Barbès : il avait été pris dans la rue, le fusil au poing, les mains sanglantes ; elle lui a fait grâce !

» Il faut que ces choses soient rappelées. Il faut qu'un homme se lève et dise : J'ai vu. Ce témoin ne peut être un autre que vous. Sur les bancs du Sénat où vous siégez, aucune autre voix ne peut descendre d'aussi haut et porter aussi loin. Nous vous demandons de parler. Ce n'est pas pour les princes que nous vous le demandons ; nous n'avons ni qualité ni mandat pour stipuler en leur nom. Il y a parmi nous des hommes qui les aiment. Vous qui les avez approchés quelquefois, vous comprendrez ce sentiment ; ceux qu'ils ont honorés de leur amitié s'indignent des outrages qu'on leur adresse et souffrent des douleurs qu'on leur inflige, mais nous n'avons pas à présenter leur défense : ils ne sont pas des accusés et n'ont

pas besoin d'avocats. Si nous vous conjurons de vous lever et de dire un de ces mots qui sortent de l'âme du poète et vont à l'âme du peuple, c'est pour la liberté qu'on mutilé, pour la justice qu'on outrage, pour la France qu'on avilit. »

#### BULLETIN FINANCIER.

Paris, 3 février.

Le marché est calme, mais les achats du comptant contribuent à la hausse qui sévit en ce moment sur toutes les valeurs.

Le 3 0/0 ancien est à 79.45 ; l'amortissable fait 79.15 ; le 5 0/0 cote 114.95.

La Banque de Paris atteint 943, c'est une reprise de 15 fr. sur la journée précédente.

On traite très-couramment le Crédit Foncier à 1,260. Nous croyons qu'on ne s'arrêtera pas à ce cours et qu'avant peu on aura atteint le prix de 1,300.

La Générale est plus offerte au cours de 565. Quelles que soient les garanties que présentent les obligations des Omnibus de Paris, leur revenu est insignifiant et fort peu tentant pour les petits capitaux de placement. Qu'est-ce qu'un revenu de 3 0/0 à peine ? il vaut mieux de toutes manières acheter des nouvelles obligations foncières qui rapportent près de 4 70 0/0.

A 480 fr. on négocie les Magasins Généraux de France.

Le Suez est calme à 2,170.

Nouvelle hausse sur nos grandes lignes de chemins de fer qui donnent lieu à des transactions assez bien suivies.

Nous trouvons le Lyon à 1,530 ; le Nord atteint le cours de 1,800 ; le Midi est à 1,050 et l'Orléans à 1,210.

#### Chronique Locale et de l'Ouest.

Demain, mardi-gras, l'ECHO SAUMUROIS ne paraîtra pas.

Décidément, l'adjudication des travaux de maçonnerie du collège de filles est annulée, et les entrepreneurs sont appelés à soumissionner de nouveau le samedi 24 février courant.

C'est très-bien : mais cela fera-t-il l'affaire de M. Cholet et Bizoullier, qui tous deux ont été déclarés publiquement adjudicataires ?

That is the question.

#### LES FUSILS THOMASSIN.

Nous lisons dans l'*Etoile* :

« Les fusils et les cartouches que l'on garde avec tant de précautions au château de Saumur sont des épaves de la fameuse mission Thomassin.

» On se rappelle qu'au moment où feu Gambetta faisait diriger ces armes sur la Grèce, le complot fut découvert et les malheureux fusils vinrent échouer à Saumur.

» C'est là qu'ils sont restés en attendant les royalistes. »

#### ASSISES DE MAINE-ET-LOIRE.

Les Assises de Maine-et-Loire (4<sup>e</sup> trimestre) s'ouvriront à Angers lundi prochain 12 février, sous la présidence de M. Godin,

suit la châtelaine. Tout en marchant un peu en arrière, il continuait à faire à sa maîtresse un récit entrecoupé par des exclamations.

— On ne sait plus dans quel temps l'on vit... S'introduire ainsi dans le château de madame ! c'est la jardinière qui l'a vu la première... Il tournait l'allée de framboisiers, elle était de l'autre côté du gazon, elle ne pouvait pas l'atteindre. Elle est venue nous prévenir par une fenêtre des cuisines. Le cocher ouvrait la porte quand cet homme montait déjà les marches du perron. Pierre lui a dit :

« — Que demandez-vous ?

» Il n'a pas répondu, et, apercevant l'office ouverte au fond du corridor, il s'y est rendu tout droit. Il s'est laissé tomber sur une chaise, a jeté à terre un sac qu'il portait sur le dos et s'est caché la tête entre les mains. Quand il l'a relevée, il était si pâle que j'ai cru qu'il allait s'évanouir. Un grand et beau garçon, pourtant.

» Nous étions plusieurs autour de lui, disant toujours :

« — Qui êtes-vous ? que demandez-vous ?

» A la fin, il a dit :

« — Où est la marquise ?

» Il a parlé comme cela de madame, vraiment c'est incroyable !... Nous n'avons pas osé prendre sur nous de le congédier... Eh bien ! ajouta-t-il tout à coup, madame ne m'écoute pas !

La jeune veuve, en effet, pressait le pas sans tenir compte des indignations du valet de chambre. Seul, l'enfant, effrayé, s'écria :

— Oh ! Bernard ! si cet homme allait faire du mal à maman !

— Oh ! que non ! Pas de ça, monsieur le marquis, nous sommes là, n'ayez pas peur.

La jeune femme traversa le parc, entra dans le château, fit quelques pas vers l'office ; puis, tout à coup, elle s'arrêta, et comme si elle aussi se sentait faiblir, elle serra sa main contre son front. Deux domestiques s'élançèrent vers elle ; elle les écartera d'un geste, s'avança... Dès qu'il l'aperçut, enveloppée de deuil, presque défaillante, l'étranger courut à elle.

— C'est vous, sa femme ? dit-il.

Elle inclina la tête, lui tendit les mains : il les saisit et tous les deux éclatèrent en sanglots. Les domestiques, stupéfaits, les regardaient en silence.

Enfin, quand elle put parler :

— Suivez-moi, Plomereuc, dit-elle.

Ils quittèrent l'office ainsi que l'enfant qui se cramponnait à sa mère. Une émotion soudaine, saisissante, s'était emparée des domestiques. Ils se disaient :

— Plomereuc ! C'est le soldat de monsieur le marquis ! Oh ! notre pauvre dame ! quel coup sa vue lui donne !

La marquise avait traversé le vestibule, puis était

entrée dans un salon. Elle s'assit et, du doigt, montra un fauteuil au jeune homme.

— C'est donc vous, mon ami ! dit-elle en soupirant. Je n'ai pas eu à deviner votre nom. Je venais d'être instruite de votre arrivée par... par ce que vous aviez écrit sur le marbre.

— Ma première visite devait être pour lui. Je suis entré... je ne sais comment... brutalement... je ne voyais plus. Oh ! si j'avais pu, à mon tour, ouvrir cette tombe et me mettre à sa place !

La jeune veuve secoua la tête.

— Hélas ! dit-elle, moi seule y aurais gagné. Il est plus heureux où il est que sur la terre.

Il y eut un moment de silence. Elle reprit :

— Votre mère, Plomereuc, va-t-elle mieux ?

— Ma mère n'est plus, dit le jeune homme d'une voix étouffée. Si elle vivait encore, je ne serais pas ici.

— Quoi ! cette vertueuse Renée-Jeanne !...

Elle lui tendit de nouveau la main.

— Pleurez, mon pauvre ami, pleurez sans vous contraindre. Ah ! je vous l'assure, je prends bien part à votre douleur.

— Elle s'est éteinte, il y a un mois, murmura-t-il. Depuis longtemps, je voyais bien qu'elle déclina. Quelque chose criait en moi que sa vie ne serait pas longue, que trop de chagrins l'avaient usée. Au moins, reprit-il, pendant ses dernières années, elle a été heureuse. Je peux bien le dire, son

bonheur a été mon unique soin, mon seul rêve. Mon cœur aurait bien suffi pour me dire de ne songer qu'à elle et de plus... de plus... ce bonheur coûtait assez cher pour être sauvegardé. Aussi tout ce qu'elle a souhaité, elle l'a reçu, tout. J'ai dépensé largement l'or que vous nous aviez fait parvenir, madame, je pensais agir selon vos désirs.

— Assurément. Je vous en remercie, Jean-Louis.

— Enfin, après avoir languï pendant quelques semaines, elle est morte en me bénissant, en vous bénissant, madame...

Ses larmes recommencèrent à couler. La marquise pleurait aussi. Au bout d'un moment, il sortit de son vêtement un petit sac de toile fermé avec soin. Il l'ouvrit, en tira des billets de banque et, les pesant sur la table :

— J'ai placé mon frère chez les bons religieux de saint Jean-de-Dieu, dit-il. J'ai donné la somme nécessaire pour qu'il pût rester pendant toute sa vie dans cette maison où l'on reçoit les innocents comme lui. Toutes choses dues par nous étant payées, il est resté trente-deux mille francs des soixante mille que vous nous aviez envoyés. Je vous les rapporte, madame. Maintenant, je n'ai plus besoin de rien.

(A suivre.)

MARTHE LACHÈSE.

(Reproduction interdite aux journaux qui n'ont pas traité avec la Société des Gens de Lettres.)

MM. Bazin et Lamarque pour assesseurs.  
Parmi les jurés, voici les noms de ceux qui appartiennent à notre arrondissement :

MM.  
Courant, Mathurin, fermier à Louresse.  
Fresneau, Mathurin, propriétaire à Villeberrier.  
Barillet, Alexandre, propriétaire à Villiers.  
Dabillot, Armand-Pascal, maître-d'hôtel à Somloire.  
Baranger, Jacques, meunier à Montilliers.  
Aubré, Jann, propriétaire à Chacé.

De même que les trois députés républicains de Maine-et-Loire, MM. Maillé, Benoit et Bury, les quatre députés d'Indre-et-Loire, MM. Belle, Joubert, Rivière et Wilson, ont voté la loi de proscription.  
Il importe, dit l'Indépendant, de retenir le vote de ces libéraux !

Par décret du 29 janvier, M. de Cadoret, lieutenant-colonel du 117<sup>e</sup> de ligne, a été promu au grade de colonel. — Affecté au 32<sup>e</sup> de ligne, en garnison à Tours.

La congrégation des Dames de Sainte-Anne vient de faire une perte sensible en la personne de M<sup>me</sup> Marie-Saint-Augustin, supérieure générale de l'Ordre.

Entrée à la communauté en 1838, elle y a occupé successivement toutes les fonctions, tous les postes de confiance. Dès 1843, elle prit une part active à la translation de la maison-mère dans le local de Nantilly, qui devint bientôt trop étroit pour les nombreuses novices qui se présentaient. C'est alors que la congrégation se transféra à Saint-Florent, dans l'ancien prieuré des Bénédictins.

Après avoir présidé à la fondation de nombreuses obédiences, la sœur Marie-Saint-Augustin revint à sa maison d'adoption, où elle resta 28 ans mère des novices.

C'est dans cette délicate mission qu'elle se fit connaître et apprécier par son esprit large, son intelligence supérieure, sa constante amabilité et sa haute vertu. Aussi, en 1872, fut-elle appelée à l'unanimité par toutes les sœurs à être leur supérieure générale.

Il serait difficile de dire avec quel tact, quelle prudence, quelle habileté, quelle fermeté elle s'acquitta pendant 10 ans de ses nouvelles fonctions. Sa mort cause un deuil général, tant dans la communauté que dans le monde où elle était aimée et appréciée pour sa bonté, son humilité et son expérience consommée pour résoudre les difficultés de tous genres.

La mère Marie-Saint-Augustin, née Victoire Desseppe, est originaire de Candès ; mais, par le long séjour que ses parents et elle-même ont fait parmi nous, elle a droit d'être inscrite au nombre de nos compatriotes, et elle sera une des gloires de notre ville.

Il y a plus d'un an qu'elle a été atteinte de la terrible maladie qui devait l'emporter, et depuis six mois son état ne donnait plus aucune espérance.

La mort est venue frapper la famille religieuse et tous les amis de la mère Marie-Saint-Augustin ; aussi le cortège, pour lui rendre les derniers devoirs, était-il nombreux et témoigne de la profonde sympathie dont elle était entourée dans le monde.

M<sup>re</sup> Chesneau, qui est venu présider la cérémonie en l'absence du supérieur gravement malade, a dit la messe et donné l'absoute ; près de 40 prêtres se sont fait un devoir de rendre les honneurs suprêmes à la mère Saint-Augustin dont ils avaient appréciés les hautes vertus.

AVIS. — Le Maire de la ville de Saumur informe ses concitoyens que les rôles généraux des contributions foncières, personnelle-mobilière et des portes et fenêtres seront mis en recouvrement à partir du 4 février 1883.

Hôtel-de-Ville de Saumur, le 3 février 1883.

Le maire, J. COMBIER.

SPORT. — Les journaux de Paris nous apprennent que le comte de Berteux a vendu La Revalescière et Rapidity pour l'École de Saumur.

Espiègle, Francis, Fleur des Bois et Galopin ont quitté la Morlaye, il y a huit jours, pour la même destination.

THEATRE DE SAUMUR. — On nous annonce, pour le dimanche 18 février courant, une seule représentation extraordinaire donnée par M<sup>me</sup> Méa, M<sup>lle</sup> Jane Méa et plusieurs autres artistes bien connus.

Par autorisation spéciale de l'auteur, on jouera le grand succès de l'Odéon, Charles VII chez ses grands vassaux, pièce en 5 actes, d'Alexandre Dumas fils. M<sup>me</sup> Méa jouera le rôle de Bérengère, et M<sup>lle</sup> Jane Méa celui d'Agnès Sorel.

Le spectacle sera terminé par les Gros Bonnets de Krachwinkel, comédie nouvelle en 4 actes, dans laquelle joueront M<sup>me</sup> Méa et M<sup>lle</sup> Jane Méa.

Les Rosiers. — Vendredi, vers 4 heures du soir, le feu s'est déclaré au village des Champs-Girard, commune des Rosiers, au domicile des époux Haudebault, cultivateurs.

Dans la journée, ils avaient chauffé le four pour préparer du chanvre qui était à quelques mètres de leur porte d'entrée.

Poussées par le grand vent, quelques étincelles ont pu allumer le chanvre qui a communiqué le feu au logement couvert en jonc et bâti en terre, ainsi qu'à un hangar attenant.

Malgré le concours des voisins et de la gendarmerie de Gennes, le pauvre bâtiment a été perdu. Le mobilier a pu être sauvé en partie.

La perte s'élève à 4,450 fr. environ, couverte par une assurance.

Des pièces de 5 francs en argent, grossièrement imitées, ont fait leur apparition à Angers.

Ces pièces sont facilement reconnaissables à leur teinte mat, à leur son et aux mots de l'exergue à peine lisibles.

Avis aux intéressés.

### LES ENGRAIS DE PRINTEMPS.

Il vous est arrivé assurément quelquefois d'être retenu par un ami à dîner à la fortune du pot ; mais, avant de vous mettre à table, on a eu soin de vous avertir qu'on ne faisait point de cérémonie, et vous vous êtes assis en entendant ce vieux cliché : Quand il y en a pour cinq, il y en a pour six. Et vous êtes sorti de table en toute hâte, car la faim vous talonnait.

La plupart des plantes que l'on cultive sont soumises au régime peu réconfortant du : quand il y en a pour cinq, il y en a pour six ; aussi ne donnent-elles pas les produits qu'on serait en droit d'en attendre si on leur fournissait en quantité suffisante les aliments qui leur conviennent. Inutile d'ajouter que c'est une utopie de croire que les plantes peuvent vivre sans manger, et pas un cultivateur ne voudrait soutenir une thèse aussi insensée ; mais ce qui est insoutenable en théorie se voit tous les jours dans la pratique.

Cette année, on a naturellement réduit les malheureux végétaux que l'on cultive à la portion congrue, comme à l'ordinaire ; mais les pluies persistantes, en inondant le sol, ont entraîné le peu de nourriture qui était à la portée des racines, à une profondeur où il est impossible à celles-ci d'aller chercher les sucs qui sont nécessaires à leur bonne végétation.

La table est desservie, et les convives crient la faim. Il est temps de penser à satisfaire leur juste réclamation.

Les terres, lessivées par les innombrables averses qui depuis quelques mois enrichissent les marchands de parapluies et ruinent les cultivateurs, doivent recevoir de nouveaux engrais. Il faut en outre que les aliments qu'on va offrir aux plantes soient rapidement assimilables, afin qu'elles se gorgent de nourriture et qu'elles rattrapent le temps perdu. Le garde-manger est vide depuis si longtemps !

Partout où la végétation est languissante il faut répandre des engrais pulvérulents. Un grand nombre de cultivateurs y regardent à deux fois avant d'acheter des engrais commerciaux. S'ils comprenaient leurs intérêts, ils auraient à l'heure qu'il est un moyen d'activer la végétation de leurs cultures sans bourse délier. Ils pourraient arroser leurs emblavures avec du purin. Malheureusement, le purin, le fumier liquide, est perdu dans la plupart des fermes.

« Partout ailleurs que dans le Nord et dans quelques fermes de la Brie, dit M. de Cherville, il n'existe pas d'autre citerne à purin que la mare où s'abreuvent les bestiaux, et, en fin de compte, que l'estomac

de ces animaux eux-mêmes. Eaux pluviales, eaux ménagères et de lessive, tous les liquides, y compris celui que Molière appelle « le superflu de la boisson », après un stage plus ou moins long sur les fumiers, dont ils délaient, absorbent, emportent tous les sels, finissent par arriver à l'abreuvoir ».

Ce qui saute aux yeux comme au nez, lorsqu'on traverse certains villages, ce sont les filets d'eau bleuâtre et fétide qui s'échappent des cours des fermes pour aller se répandre au loin, en suivant la pente du sentier mal entretenu qui, véritable ornière, conduit de l'habitation au chemin public ; et personne ne s'avise que ce ruisseau infect qui traverse le bameau, que ce bourbier dans lequel on est réduit à patauger pour entrer comme pour sortir de la maison, emporte avec lui une part notable de la richesse de la récolte.

Les plantes meurent de faim et on laisse perdre les engrais !

(Journal des Campagnes.) MAURICE MALÉ.

### CURIEUSE DÉCOUVERTE.

#### Prédictions du Temps pour 1883

SUIVIES D'UN RAPPORT

Constatant la juste réalisation des Prédictions pour 1882, par Louis COLSON, à Francheville, près de Toul (Meurthe-et-Moselle).

Prix : 35 cent., franco par la poste, 45 cent.

A cause des jours gras, M. ANJUBAULT, dentiste à Paris, reculera son voyage à Saumur de huit jours, aux 14 et 12 février.

Éviter les contrefaçons

## CHOCOLAT MENIER

Exiger le véritable nom



PURGATIFS & DÉPURATIFS  
Par leur usage on se guérit, et surtout l'on se préserve, non pas de toutes les maladies, mais du moins de celles qui se rattachent à l'engorgement des Intestins, telles que : Manque d'appétit, Migraine, Constipation, Anxie de tête, Congestions du Foie, du Poupon, du Cerveau, etc.  
Très imité et contrefaite DEVALESCIERE, LES VÉRITABLES avec l'Étiquette ci-jointe en Accusé 1. 50 la 1/2 Boîte (50 grains). 3 fr. la Boîte (100 grains).

Notice dans chaque Boîte. — DANS TOUTES LES PHARMACIES.

SANTÉ SANS MÉDECINE NI PURGES NI FRAIS  
PAR LA DOUCE FARINE DE SANTÉ

## REVALESCIERE

qui, depuis 35 ans, guérit les dyspepsies, gastralgies, constipations, phthisie, toux, asthme, fièvres, acidités, flatulences, vomissements, insomnies, diarrhées, anémie, chlorose ; les désordres des nerfs, foie, haleine, vessie et sang ; elle économise 50 fois son prix en médecine. — DU BARRY et C<sup>ie</sup>, Limited, 8, rue Castiglione, Paris, et partout chez les Pharmaciens et Épiciers. (346)

PAUL GODKET, propriétaire-gérant

2 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

### HISTOIRE D'UN FOULARD ET D'UN CACHE-NEZ

— Mais vous ne mettez pas l'autre aussi bien que la demoiselle, dit-elle avec une sorte de regret.

— Oh si ! tu vas voir ! reprit le jeune homme avec enfantillage. — Et, d'une main que sa bonne volonté ne rendit pas trop maladroite, il mit sa large et longue écharpe autour du cou de l'enfant, la ramena sur la poitrine comme l'avait fait Georgette, mit dans la main de la petite la pièce d'or qu'il lui avait promise, et il allait s'éloigner lorsqu'une réflexion le retint un moment à la même place.

Catherine, toute heureuse, lui fit une belle révérence et s'élança en avant.

— Merci, monsieur, Dieu vous le rende ! s'écria-t-elle en prenant sa course.

— Veux-tu le dispenser de ce soin et me le rendre toi-même ? demanda l'étranger en retenant de nouveau la petite fille.

Celle-ci le regarda avec un air étonné et interrogateur.

— Laisse-moi, à mon tour, te donner un baiser

sur le front, comme elle, ajouta-t-il plus bas, en se parlant à lui-même.

— Ça n'est pas bien difficile, et je vous dois bien ça, dit l'enfant sans s'émouvoir. Mais dépêchez-vous à m'embrasser puisque ça vous fait plaisir, parce que j'arriverai après les autres et que je serai grondée.

Et, d'un geste que sa spontanéité rendait gracieux, la petite renvoya un peu en arrière le léger capuchon qui lui recouvrait la tête, et elle présenta à l'étranger son petit visage triste et décoloré par le froid.

Le jeune homme la regarda avec un attendrissement douloureux.

Il porta vivement les lèvres sur son front à l'endroit où il avait vu Georgette lui donner un baiser, et il s'éloigna aussitôt, rejoignant le vieillard, qui était resté à quelques pas, témoin muet de toute cette petite scène.

— Tu es un véritable enfant, Léopold, dit ce dernier au moment où son compagnon venait de se rapprocher de lui. Je n'ai voulu en rien intervenir dans ce que tu viens de faire et je ne désapprouve même pas la générosité envers cette enfant malade et pauvre ; mais tu sembles mêler à tout cela un sentiment qui, je te l'avoue, me paraît incompréhensible.

Léopold releva sa tête baissée et regarda le vieillard en souriant.

— Je sais, père, que tu m'as toujours reproché d'être un peu étrange, reprit-il, mais chacun voit les choses suivant sa nature et ses impressions, et j'ai été si touché par l'action de cette jeune fille, de cette enfant même, qu'il me sera impossible de n'en pas conserver longtemps le souvenir.

— Et c'est pour le rendre impérissable que tu as échangé la large écharpe de voyage contre le mince foulard de cette enfant inconnue ? demanda le père avec un air narquois.

Léopold rougit comme une jeune fille surprise à effeuiller une marguerite.

— Je n'avais pas besoin de cela, père, murmura-t-il, mais il faut me pardonner de ramasser en passant cette petite épave, comme tu ramasses, toi, une lave précieuse tombée d'un volcan, ou comme tu cueilles une fleur rare et inconnue sur les flancs d'une montagne escarpée.

— Ce que c'est que d'apprendre aux enfants à raisonner, dit le vieillard ; ils ne tardent pas à vous battre avec vos propres armes, et l'on se sent sans forces pour les combattre. Heureusement que chez toi les impressions ne sont pas tenaces, et celle-ci s'évaporerait comme tant d'autres. Avant que notre voyage en Suisse soit terminé, parions que le foulard sera mis aux chiffons auxquels on ne pense plus !

— Eh bien ! j'accepte, père, reprit le jeune homme, et non pas à la fin de notre voyage, qui

ne durera que quelques mois ; mais, après dix ans, permets-moi de m'accorder la première chose que je te demanderai en te présentant ce foulard ?

— Je ne cours pas grand risque, mon enfant, et je te fais sans peine la promesse que tu me demandes, reprit en riant le père.

Et sans s'attarder davantage, car la nuit commençait à devenir noire et froide, les deux voyageurs gagnèrent rapidement le village et l'auberge dans laquelle ils avaient laissé leurs bagages.

(A suivre.)

NELLY LIEUTIER.

### Théâtre de Saumur.

LES ARTISTES RÉUNIS  
M. Gustave LELONG, directeur-gérant.

MARDI 6 février 1883,

### L'HOMME AU MASQUE DE FER

Grand drame en 6 actes, de MM. Arnould et Fournier.

Le spectacle commencera par :

### La RECETTE CONTRE les BELLES-MÈRES

Comédie-vaudeville en 1 acte, de MM. Flor O'scar et Dupan.

Bureaux, 7 h. 1/2 ; rideau, 8 heures.

**ACTE DE SOCIÉTÉ**

SUIVANT ACTE reçu par M. Charles-Joseph-Eugène DENIEAU, notaire à la résidence d'Allonnes, arrondissement de Saumur, en présence de témoins, le neuf janvier mil huit cent quatre-vingt-trois, enregistré,

M. ALEXANDRE VERDY, couvreur, demeurant au bourg et commune d'Allonnes,

D'une part ; Et M. HENRI LÉGER, aussi couvreur, demeurant également au bourg et commune d'Allonnes,

D'autre part ; Ont formé entre eux une société en nom collectif, pour exercer ensemble le métier de couvreur et l'entreprise de toutes couvertures, sous la raison : Léger et Verdy.

Chaque associé aura le droit de faire seul l'achat des matériaux, de régler le compte des ouvriers, de toucher les fonds dus à la société, sur la signature sociale, de payer ce qui pourrait être dû par ladite société, et généralement de s'occuper de tout ce qui aura rapport à l'association.

Cette société, dont le siège est à Allonnes, est contractée pour dix ans consécutifs, à compter du premier janvier mil huit cent quatre-vingt-trois ; elle sera dissoute de plein droit par le décès de l'un des associés.

Le capital social est fixé à la somme de trois cent soixante-cinq francs en valeurs d'outils et matériaux.

Le dépôt d'une expédition dudit acte a été fait, le trois février mil huit cent quatre-vingt-trois, aux greffes du tribunal de commerce de Saumur et de la justice de paix du canton nord-est de Saumur.

Extrait par M. DENIEAU de la minute dudit acte de société étant en sa possession.

Pour extrait : CHARLES DENIEAU.

Etude de M. Ch. MILLION, commissaire-priseur de l'arrondissement de Saumur.

**VENTE**

AUX ENCHÈRES PUBLIQUES,

Le jeudi 9 février 1883, à 2 heures après midi.

A Saumur, salle des Ventes, rue d'Orléans, n° 55 ;

D'un très-bon Piano en palissandre de la maison Foske et fils aîné de Paris.

Au comptant, plus cinq pour cent applicables aux frais.

Le commissaire-priseur, CH. MILLION. (81)

**A LOUER**

Pour la Saint-Jean prochaine

**MAISON**

Rue de Bordeaux, 15.

Comprenant : salon, salle à manger, six chambres à coucher, greniers, cuisine, servitudes.

Beau jardin bien arrosé.

S'adresser à M. BOISSIER, qui l'occupe, ou à M. GODET, place du Marché-Noir.

Etudes de M. PASQUIER, notaire à Montsoreau, et de M. LE BARON, notaire à Saumur.

**A VENDRE LE CHATEAU DE CANDES**

Au confluent de la Vienne et de la Loire.

Vastes dépendances, terrasses, jardins, parc, le tout de sept hectares, dans une situation superbe dominant les deux rivières. — Vue magnifique. Avec neuf hectares de vigne et quatre hectares de terre.

On joindrait à volonté un bois de vingt-huit hectares et quatre ou cinq hectares de pré.

S'adresser, pour tous renseignements et pour traiter, auxdits notaires. (97)

**A LOUER**

PRÉSENTEMENT

**UNE MAISON**

Meublée ou non meublée,

Avec JARDIN donnant sur la Loire ;

Le tout aux Rosiers.

S'adresser à M. POULAIN, propriétaire aux Rosiers. (73)

**A CÉDER DE SUITE**

Pour cause de décès

TRÈS-BON

**LOUAGE DE CHEVAUX ET VOITURES**

Excellente clientèle.

S'adresser à M. GABEAU, notaire à Baugé. (88)

**A LOUER**

**L'ANCIENNE MAISON LEHOU**

Toute meublée.

Située au Chardonnet.

S'adresser au bureau du journal.

**A VENDRE**

**BON ET FORT CAMION**

S'adresser au bureau du journal.

**SAUMUR, 7, place de la Bilange**

**TRÈS-PROCHAINEMENT**

GRANDS ARRIVAGES

**D'OBJETS D'ART**

Rares et Curieux

DE LA

**CHINE & DU JAPON**

L. CHOLETTE

Maison d'Achats à YOKOHAMA (Japon) Concession Européenne, 197.

Exposition publique tous les jours.

**COMPAGNIE GRESHAM**

L'Assemblée générale ordinaire des actionnaires de cette Compagnie a eu lieu le 14 décembre dernier.

En attendant que le rapport détaillé présenté à cette réunion, et que nous tiendrons à la disposition de tous les intéressés, soit traduit et imprimé, nous en détachons les faits et chiffres suivants :

Du 1<sup>er</sup> juillet 1881 au 30 juin 1882, la Compagnie a reçu 8,095 propositions pour un capital à assurer de fr. 67,185,575 ; elle a rejeté 1,511 propositions pour un capital de 11,153,325, et 6,584 propositions assurant fr. 56,032,250 ont passé à l'état de contrat.

Le revenu annuel de la Compagnie en primes et intérêts s'élève à fr. 15,412,821.75, en progression nouvelle sur la dernière période annuelle.

La Compagnie a payé dans le courant de l'année 5,941,429.15, par suite de décès de ses assurés, et fr. 2,699,440.20 pour contrats arrivés à terme du vivant des ayants-droit.

L'actif réalisé se trouvait porté à la clôture du bilan à fr. 79,368,882.80 ; il était l'année dernière de fr. 74 millions 122,865. Dans un seul exercice annuel, la garantie des assurés a donc été augmentée de plus de 5 millions.

L'exercice 1881-1882 clôturant une période triennale, il a été procédé à une évaluation rigoureuse des engagements de la Compagnie, d'où il ressort que l'actif dépassait le passif de fr. 2,362,408.65 au 30 juin 1882.

L'Assemblée a voté la répartition de fr. 2,250,000 parmi les actionnaires et les assurés ayants-droit ; ceux-ci recevront un avis spécial avec notification de leur quote-part le 30 juin prochain.

Les prospectus et les renseignements seront donnés gratuitement à ceux qui en feront la demande, 30, rue de Provence, à Paris, ainsi que dans ses bureaux en province.

**MALADIES DE POITRINE ET DE LA GORGE**

De tous les remèdes employés jusqu'à ce jour pour guérir les maladies graves des poumons et de la gorge, aucun n'a donné des résultats aussi certains et aussi constants que la FARINE MEXICAINE, del D<sup>r</sup> Benito del Rio, de Mexico. Lorsque la guérison est encore humainement possible et que rien n'a réussi, on doit toujours avoir recours à la FARINE MEXICAINE. Cet aliment précieux FAIT DISPARAITRE promptement la diathèse tuberculeuse et les granulations de la gorge, en redonnant au sang sa composition normale de santé. La FARINE MEXICAINE, DANS UN TEMPS RELATIVEMENT COURT, fait cicatriser les plaies des poumons et les granulations de la gorge ; c'est un fait qui ne peut plus être contesté aujourd'hui par personne, car plus de 100,000 MALADES GUÉRIS, ALORS QUE LE PLUS SOUVENT ON LES CROYAIT PERDUS PEUVENT CERTIFIER que la Farine Mexicaine est le seul remède traitement efficace pour guérir la PHTHISIE TUBERCULEUSE, la LARYNGITE et la BRONCHITE chronique, le CATARRHE PULMONAIRE, les rhumes, l'épuisement prématuré et toutes les maladies de langueur. La FARINE MEXICAINE est un aliment tonique et digestif par excellence, qui peut être employé avec avantage à la nourriture des jeunes enfants, des valétudinaires et des vieillards, auxquels ELLE REDONNE SANTÉ ET VIGUEUR.

Se vend par boîtes de 1 kilog., 500 et 250 grammes, au prix de 7, 4 et 2 fr. 25, avec une brochure explicative sur sa composition, son mode d'emploi et d'action. Vente en gros : Chez le Dépositaire général, à Tarare, M. R. BARLERIN, pharmacien-chimiste.

Dépôt à Saumur chez M. GONDRAUD, épiciers, rue d'Orléans. (443)

ON DEMANDE UN MÉNAGE, le mari comme jardinier et la femme comme femme de chambre ou cuisinière.

S'adresser au bureau du journal.

**IL FAUT LIRE**

DANS LE

**JOURNAL DU DIMANCHE**

RECUEIL LITTÉRAIRE ILLUSTRÉ

Qui paraît toutes les Semaines

**LE COMBAT DE LA VIE**

Par HENRI RIVIÈRE.

SUIVI DE

Médailles aux Expositions universelles de Lyon, 1872 ; Londres, 1862 ; Paris, 1855, 1867, 1878, etc.

**BANDAGES HERNIAIRES**

DE MM. WICKHAM FRÈRES, CHIRURGIENS-HERNIAIRES, RUE DE LA BANQUE, 16, A PARIS.

Seul dépôt à Saumur, chez M. V. LARDEUX, coutelier-bandagiste, rue Saint-Jean.

Ces bandages sont à ressorts élastiques et à vis de pression ou d'inclinaison, sans sous-cuisses, et ne fatiguent point les hanches. — M. V. LARDEUX a attaché à sa maison un homme de confiance, capable et expérimenté, qui se charge de choisir et d'appliquer le Bandage le plus convenable à chaque hernie ; toutes les personnes qui en font usage éprouvent un soulagement réel, et leur efficacité tend à faciliter une guérison complète.

PRIX MODÉRÉS.

**PHARMACIE-DROGUERIE**

Ancienne Pharmacie PASQUIER

A. CLOSIER, Successeur,

Lauréat de l'École de Pharmacie, élève de l'École Supérieure de Paris,

20, rue du Marché-Noir, Saumur.

Grand assortiment de bandages herniaires, de bas en tissu élastique pour varices, de ceintures ventrières et abdominales.

Un service régulier avec Paris me permet de fournir, dans les 48 heures, les bandages commandés sur mesure ou exigeant une forme de pelote spéciale.

Un bandage bien fait et bien appliqué facilite souvent la guérison des hernies. On trouve à la même pharmacie : le biberon à vis de Reynal, le biberon à soupape de Robert et le biberon-pompe de H. Monchovaut.

**SOURDS !** ne vous désolerez plus, adressez-vous à M. Ramognino, qui, dans un but charitable, fait connaître gratuitement sa méthode, et bientôt vous entendrez, si vous n'êtes pas sourds de naissance ; plus de 4,000 guérisons obtenues, tant en Amérique, en Italie et en France, ont valu à l'auteur 4 médailles d'or. — Extrait de quelques cures : M<sup>me</sup> Marie LAVIALLE, à Pompadour (Corrèze), a été guérie d'une surdité de 7 ans ; M. SENEQUIER, à la Môle (Var), d'une de 30 ans ; M. VINCENT, épiciers, à Sotteville-les-Rouen, d'une de 13 ans ; M. MORAND, à Istres, d'une de 15 ans, etc. — S'adresser franco à M. Ramognino, Docteur de l'Université américaine, à Marseille.

Saumur, imprimerie de P. GODET.

11 et 13, Rue Saint-Jean

**PHARMACIE NORMANDINE SAUMUR**

Cet Établissement, qui ne date pas d'hier et qui par conséquent n'a plus à faire ses preuves, se recommande, non seulement par la MODICITÉ DE SES PRIX, mais encore par la HAUTE QUALITÉ de ses Produits, ce qu'on doit toujours considérer, en pharmacie surtout.

M. NORMANDINE tient également la DROGUERIE, l'HERBORISTERIE et les PRODUITS CHIMIQUES.

On trouve chez lui certains gros articles, tels que Borax, Chlorure de Chaux, Eau de Javelle, Acide tartrique, Colle de poisson, etc., à des prix excessifs de bon marché.

Spécialité d'Articles en caoutchouc, grand choix de Bandages, Biberons, depuis 50 centimes, Bas à varices, depuis 4 fr. 50.

Dépositaire spécial des Eaux de Vals, Gazost et des Eaux du Syndicat Médical.

Grand dépôt de Sangsues, 1<sup>er</sup> choix (0,25 pièce).

Un RABAIS de 10 0/0 AU MOINS est fait sur toutes les Spécialités Pharmaceutiques.

NOTA. — Toutes les spécialités sont garanties authentiques.